

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIRE SUR LOT

PREFECTURE DE CAHORS  
Date de réception de l'AR: 18/11/2023  
046-214603367-20231116-DE\_09\_16\_11\_23-DE

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

Date de la convocation : 08/11/2023

**Objet : 11- Colis Noël - Ets Valette (DE\_09\_16\_11\_23)**

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

**Présents :** Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

**Représentés :** Francis LOYGUES par Edmond HARTMANN

**- Absents excusés :** Malika LASSERRE

**- Absents :**

**Secrétaire de séance :** Patrice MATENCE

Madame le maire propose au conseil municipal :

- d'offrir un colis de Noël aux personnes âgées et présente deux modèles de colis gourmands de l'entreprise Valette à Gourdon

Madame le maire a présenté le projet en commission le 03/11/2023.

Petit panier : 22.50 €

Grand panier : 29.50 €

Une estimation de - 800 € vous est présentée.

Madame le maire informe le conseil municipal que les crédits ont été ouverts sur l'article 623.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- . d'accepter l'ensemble des paniers,
- . autorise Madame le maire à commander ces colis gourmands et à signer le bon de commande
- . autorise Madame le maire à engager les dépenses correspondantes, section fonctionnement, article 6232.

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,  
pour copie certifiée conforme  
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture  
et publication en Mairie le 21/11/2023

Madame le Maire

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0